

**Décret du 28 juin 2017 réunissant le Congrès
par application de l'article 18 de la Constitution**

NOR : HRUX1719048D

Le Président de la République,
Vu l'article 18 de la Constitution,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le Parlement sera réuni en Congrès le lundi 3 juillet 2017 par application du deuxième alinéa de l'article 18 de la Constitution.

Art. 2. – L'ordre du jour du Congrès est fixé ainsi qu'il suit :

Déclaration du Président de la République.

Art. 3. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juin 2017.

EMMANUEL MACRON